



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet d'installation de panneaux photovoltaïques de production d'électricité Bagnols - Bruxelles - Europe

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

WATTEOS INVEST

Raison sociale

WATTEOS INVEST

N° SIRET

98193314600012

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GARRIGUE

Prénom(s)

ALBIN

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est situé sur les parcelles AX/0020, AX/0022, AX/0080, AV/95, AV/11, AV/61, AV/59, AV/57, AV/55, AY/0064(p), BA/0040 et BA/0073, sur la commune de Vitrolles. Les parcelles AX/0020, AX/0022 et AX/0080 correspondent à l'emprise partielle d'un bassin de retention existant. Le point bas de l'installation est situé à TN+4m (soit suite aux relevés topographiques sur site: TN+3,8m correspond à la cote de surverse du bassin + 20cm au dessus de la cote de référence suivant les prescriptions du PLUi). Le point haut est situé à 6,8m, soit en structure fixe un point médian à 5,4m. Les parcelles communales AV/95, AV/11, AV/61, AV/59, AV/57, et AV/55 correspondent à l'emprise d'un délaissé ferroviaire. Le point bas de l'installation photovoltaïque sera situé à 1,1m et le point haut à 2,54m. Les parcelles AY/0064(p), BA/0040 (p) et BA/0073(p) correspondent à l'emprise partielle d'un bassin de retention existant. Le point bas de l'installation est situé à TN+3,2 m (soit, suite aux relevés topographiques sur site: TN+1,7 m correspondant à la cote de surverse + 0,2 m au dessus de la cote de référence + 1,3 m permettant le passage des engins pour l'entretien du bassin). Le point haut est situé à TN+5,1 m soit un point médian à 4,15 m considérant une structure fixe. L'ensemble du projet

4.2 Objectifs du projet

La commune de Vitrolles a pour objectif la pose et l'exploitation de panneaux photovoltaïques en ombrières et sur ce délaissé communal, permettant une production d'électricité locale et la valorisation de ce foncier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet nécessite la pose de panneaux photovoltaïques. Une description des travaux est détaillée en annexe 8.1. Nos hypothèses de raccordement et son tracé sont également détaillés. Le projet nécessite 3 raccordements distincts : les ombrières du bassin de Bruxelles seront raccordées par 2 coffrets basse tension, situés à l'extérieur du bassin sur la parcelle BA/0073(p) permettant l'injection de la production sur le réseau. La partie du projet correspondant au délaissé de l'Europe sera raccordée au réseau HTA par un PDL/PTR de 18,39 m² d'emprise au sol, à l'angle Nord-Ouest du projet et prévoit l'injection de la production sur le réseau électrique. Les ombrières du bassin des Bagnols seront également raccordées au réseau par 3 coffrets BT situés en dehors du bassin (parcelle AX/0020) et permettant l'injection de la production sur le réseau. Ce projet prévoit une valorisation d'une partie de l'énergie produite en autoconsommation collective (ACC) dans le cadre de la boucle en cours de création avec la commune.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase exploitation, le projet ne génère pas de nuisance sonore ou olfactive. Pour les bassins de rétention en exploitation, une convention sera établie entre le gestionnaire du bassin (métropole) et la société d'exploitation du projet (Notre Énergie Vitrolles) sur le partage des responsabilités en phase travaux, exploitation et relative à la remise en état du site en fin d'exploitation. Une étude hydraulique a permis de s'assurer que l'usage principal de ces bassins n'est pas modifié, sur la base de relevé topographique et du DICT. Le dimensionnement du projet respectera la cote de surverse et les prescriptions hydrauliques du PLUi. Une étude géotechnique validera le bon dimensionnement des ancrages en lien avec l'exploitation actuelle du site et les résultats de l'étude hydraulique.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'examen au cas par cas du projet dans sa version antérieure a été déposée en 2025 Référence 002877/KK P. Puis entre Avril et Mai 2026. Référence : 015384/KK P, 017875/KK P, 019341/KK P.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance PV Surface projetée des modules Point bas de l'installation Point haut de l'installation Emprise au sol (raccordement) Emprise au sol au sens du R*420-1 du code de l'urbanisme Superficie du terrain d'assiette	(2617,8, kWc) (11120, m²) (2,79, m) (4,83, m) (19,03, m²) (11139,99, m²) (103518, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi Aix-Marseille-Provence dans sa version approuvée du 06/03/26. Le projet se situe en zone Uep: secteur relatif a des zones d'activites economiques a dominante industrielle.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Commune de Vitrolles (13 127)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le territoire est couvert par un plan de prévention de Bruit dans l'Environnement (PPBE) 2024-2028. Le projet n'est pas identifié dans la carte de bruit de l'aérodrome Marseille-Provence dans sa version du 24/09/24.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Les parties du projet des Bagnols et de Bruxelles se situent dans l'emprise d'un bassin de rétention. Ils ne sont pas situés dans l'emprise d'une zone humide identifiée. Sur la partie du projet Europe, le prediagnostic écologique a identifié la présence d'une zone humide sur la base du critère de végétation correspondant à la ripisylve. Cette zone a été majoritairement évitée. l'exception des
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La zone d'étude est concernée par un Plan de Prévention des Risques retrait-gonflement des argiles, dans sa version approuvée du 27/02/17.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé. Le projet fera l'objet d'une étude géotechnique pour valider la solution d'ancrage retenue.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone d'étude n'est pas concernée par un site Natura 2000. Les plus proches sont identifiées entre 2,2 km et 4,4 km et correspondent à : FR9312009 plateau de l'ardoise, FR93011601 cote bleue - chaîne de l'Estaque et FR9301597 marais et zones humides liés à l'Étang de Berre.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Sans objet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Sans objet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Sur la partie du projet du bassin des Bagnols, une zone d'intérêt a été identifiée à l'Ouest et a été évitée. Sur la partie du projet du délaissé de l'Europe, des mesures d'adaptation ont été définies et prises en compte dans le cadre du prediagnostic écologique, associée à une mesure d'évitement préservant la ripisylve sur la base de ces résultats. Le projet a fait l'objet d'un prediagnostic écologique et d'une autoévaluation (annexe 8.2).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	A l'exception de la ripisylve sur la partie du projet du délaissé de l'Europe, qui fait l'objet d'une mesure d'évitement, le lien écologique du site avec les habitats naturels dans la zone d'étude est estimé de faible à très faible.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet respectera les dispositions prévues par l'arrêté du 29/12/23 définissant les modalités de prise en compte des installations de production d'énergie solaire photovoltaïque dans le calcul de la consommation d'espace.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Concernant la partie du projet du délaissé de l'Europe: La zone d'étude est concernée par une servitude SUP T1 relative à la proximité avec plusieurs voies ferrées, et une servitude SUP EL9 relative à une servitude longitudinale garantissant le libre accès piéton au domaine public maritime. Le projet n'interfère pas avec ces servitudes. Concernant la partie du projet du bassin des Bagnols: La zone d'étude est concernée par une
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone d'étude est concernée par un secteur soumis à des dispositions particulières en raison du risque d'inondation. L'étude hydraulique a été réalisée sur les 2 parties du projet: bassin des Bagnols et bassin de Bruxelles, permettant que la fonctionnalité hydraulique des bassins sera préservée. L'implantation tient compte de la cote de surverse des bassins (relevés topographiques réalisés) et des caractéristiques de l'ouvrage de l'État (annexe 8.3).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	La phase d'acheminement des matériaux engendrera une augmentation de la circulation aux abords du bassin pendant une courte période.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	La phase travaux engendrera des nuisances sonores, de même sur une période relativement courte considérant la durée des travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	En phase exploitation le projet ne génère pas de nuisance.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Suivant les recommandations du prediagnostic écologique, le projet ne prévoit pas d'éclairage en sous face des ombrières.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

3 projets ont été identifiés mais ne sont pas situés à proximité immédiate: 2025 aménagement de la ZAC des Florides, Marignane (située à environ 4,5 km), 2021: projet de restructuration du collège Marcel Pagnol, Martigues (située à environ 17,5 km), et 2020: projet de centrale photovoltaïque au lieu-dit Les Fabriques Ouest, Septème-les-Vallons (à environ 11 km).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

/

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Nous restons particulièrement attentif au respect de la propreté sur nos chantiers. Nous nous engageons à respecter la réglementation, à gérer nos déchets et à limiter la pollution et le bruit.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons que le projet peut être dispensé considérant que les impacts prévisibles provoqués sont faibles voire négligeables. Le projet n'aura pas d'impact significatif sur les habitats naturels, la faune, la flore comme le démontre la prise en compte des préconisations du prédiagnostic écologique et l'autoévaluation en annexe 8. En complément des mesures d'intégration écologique proposées, une mesure d'évitement a été ajoutée. La période de chantier sera brève et optimisée de manière à impacter le moins longtemps possible les espèces en présence. Les travaux seront légers. Aucun terrassement ou remaniement du sol ne sera nécessaire. L'emprise au sol des panneaux photovoltaïques sera infime. L'intégration paysagère du projet sera permise par son enclavement entre l'arrière d'entrepôts logistiques et

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom GARRIGUE

Prénom

Qualité du signataire Directeur General

À Aix-en-Provence

Fait le 07-09-2026

Signature du (des) demandeur(s)